

Commission TRAVAUX

6 novembre 2024



ORDRE DU JOUR

- Bilan et perspectives de la maintenance éclairage public
- Fin des lampes SHP Plan sobriété éclairage public 2025-2027
- Marchés de fourniture de matériel d'éclairage public
- Questions diverses





Bilan et perspectives de la

Maintenance éclairage public

Au 31/12/2022 :

42 communes pour 3600 points lumineux

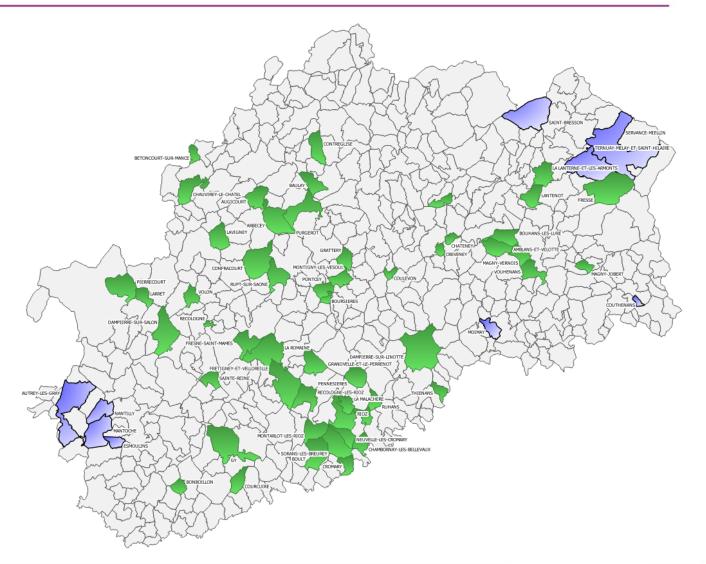
Au 31/12/2023 :

51 communes pour 4 800 points lumineux

Au 30/10/2024

60 communes pour 5 800 points lumineux

9 adhésions en 2024



Tarification de l'adhésion revue lors de la réunion du Bureau Syndical de 24 avril 2024

Date adhésion	Après le 30/06/2022	Après le 30/06/2023	2025		
Tarif (par an & par pt)	18,00 €	20,00 €	Prix révisé		
Durée	5 ans	6 ans	6 ans		
Fin de contrat	2027-28	2029 et au- delà	Selon date de démarrage		

Avec

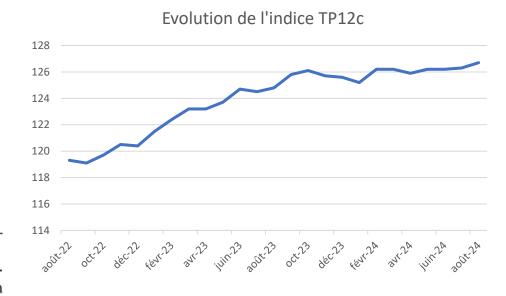
Prix révisé = Prix révisé annuellement selon la formule suivante :

Prix révisé =21 €* (TP12c(n) / TP12c0)

Avec

TP12c0 = index national des prix « éclairage public - travaux de maintenance - base 2010 - Identifiant 001711004 » de mars 2024

TP12c(n) = index national des prix « éclairage public - travaux de maintenance - base 2010 - Identifiant 001711004 » commun au 3^{ème} rang avant le mois de janvier de l'année n (soit octobre de l'année n-1)



TP12c 03/2024 : 126,2

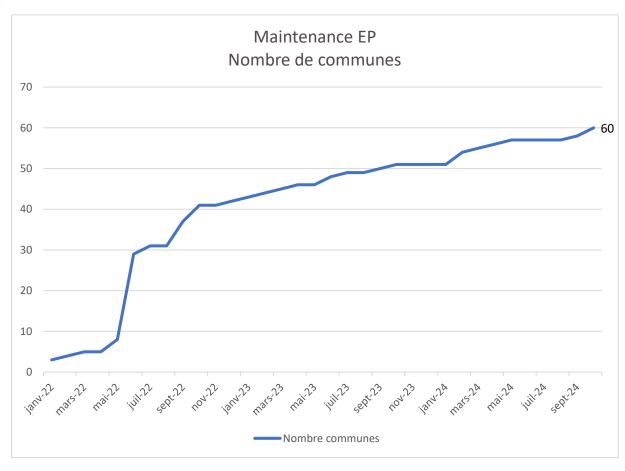
TP12c 08/2024 : 126,7 +0,40 %

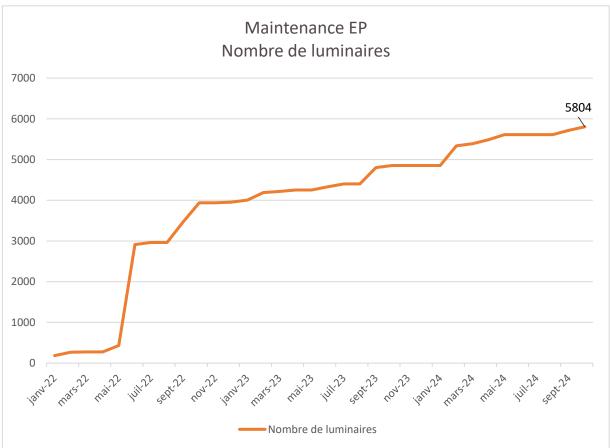


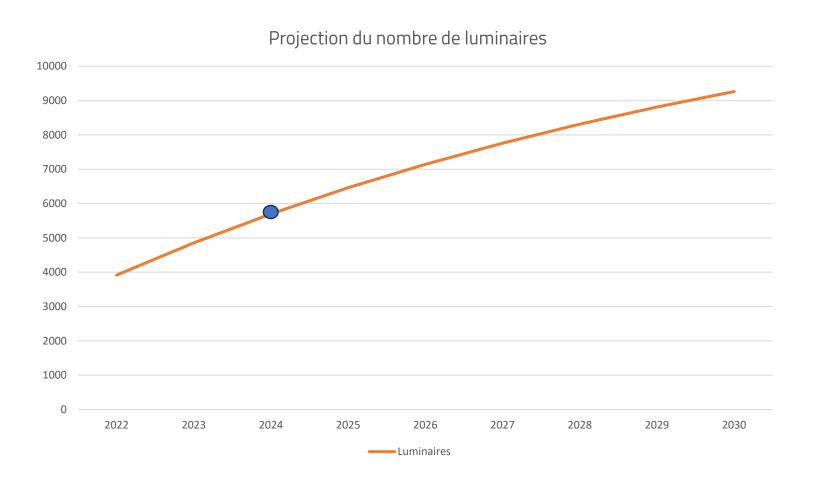
- Plusieurs nouvelles communes intéressées : Scey-sur-Saône, Saint Barthélémy, Saint-Germain, Etobon, La Côte, Champlitte, Malbouhans, ... mais également des communes urbaines : Saint-Loup-sur-Semouse, Froideconche.
- Possibilité d'adhésion des communes urbaines à confirmer en Bureau syndical le 13 novembre.
- Service actuellement ouvert uniquement aux communes où le SIED 70 perçoit la TICFE.
- Possibilités de prestations et de tarifications identiques, sans le géoréférencement des réseaux sensibles ni le suivi des disposition réglementaires DT-DICT.

AVIS DE LA COMMISSION









Rappel des prospectives réalisées DEBUT 2023

Perspectives d'évolution sur les prochaines années :

Evolution envisagée : + 911 EP avec pondération -10 % chaque année.

✓ En 2023

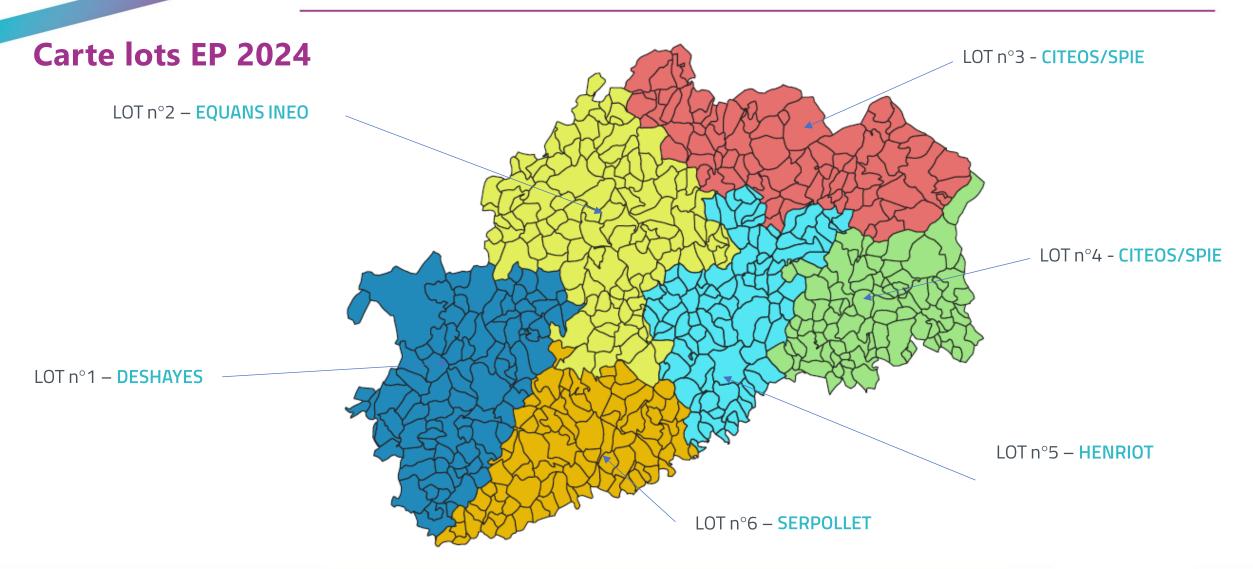
286 signalements traités Délai moyen d'intervention 12 jours 13 communes sans pannes

Rapport d'exploitation 2023 transmis à chaque commune fin septembre 2023 avec des préconisations d'optimisation

Au 17/10/2024 :

158 signalements traités Délai moyen d'intervention 3,5 jours 17 communes sans pannes





Marché 2023 avec maintenance au forfait :

Prix moyen: 29,43 € par point lumineux (hors personnel du SIED 70).

✓ Marché 2024 avec maintenance à l'acte :

Prix moyen : 14,65€ estimé par point lumineux (hors personnel du SIED 70).

Le géoréférencement des ouvrages sensibles est obligatoire depuis le 01/01/2020 pour les communes urbaines (au sens de l'INSEE) et avant le 01/01/2026 pour les communes rurales.

Ouvrages sensibles pour la sécurité

- Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des produits chimiques liquides ou gazeux;
- Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles;
- Canalisations de transport et de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement en application du dernier alinéa de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement;
- Lignes électriques et réseaux d'éclairage public visés à <u>l'article R. 4534-107</u> du Code du travail, à l'exception des lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés;
- Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé (métros, tramways, téléphériques, etc.);
- Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration;
- Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (diques).

Réseaux chaleurs > 90°C

Eclairage public souterrain

Linéaire géré par le SIED 70 en maintenance EP : environ 60 km. Dépenses estimées pour le géoréférencement: entre 50 et 60 000€.

Prestataires certifiés en Haute-Saône (CDCI à Faverney), mais aussi à Besançon, ou des entreprises nationales.

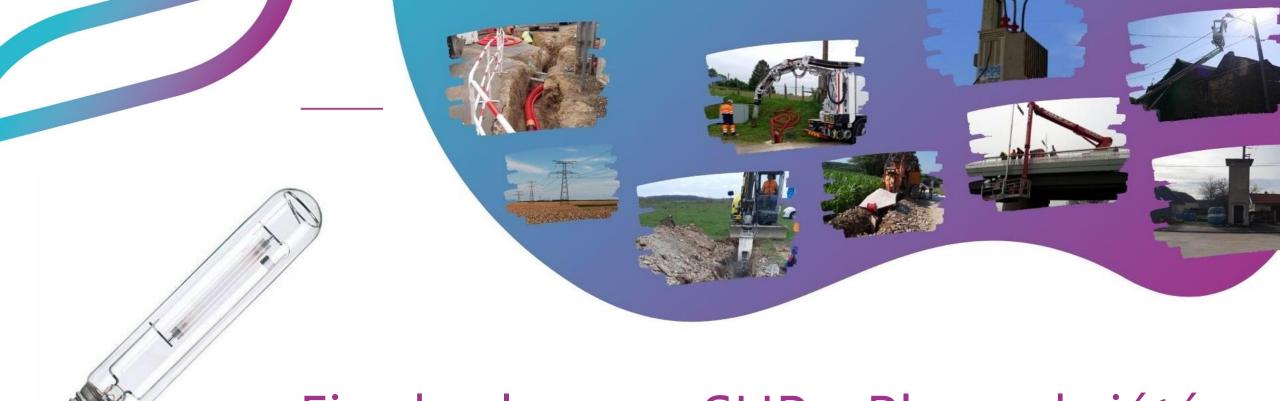
Pour traiter l'intégralité du linéaire en 2025, un marché à procédure adaptée est nécessaire (> 40 000€ HT).

Une mise en concurrence simplifiée est envisageable sous conditions d'étaler les prestations en 2025 et 2026, avec des chantiers test d'ici fin 2024.



AVIS DE LA COMMISSION





Fin des lampes SHP - Plan sobriété éclairage public 2025-2027

Au 24 février 2027 : fin de la commercialisation et interdiction à la vente de toutes les lampes à décharge selon la

directive européenne 2011/65/UE.

Communes gérées en maintenance :

59 communes, 22 850 habitants, 5 750 luminaires dont 40 % équipés de leds

Parc départemental :

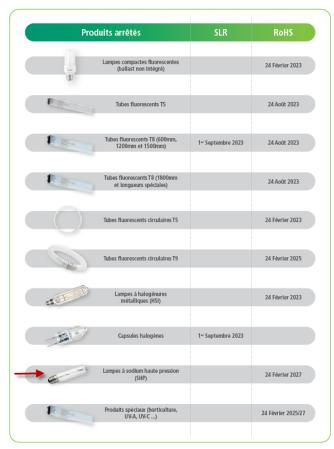
Environ 4 habitants par point lumineux ou 25 points lumineux pour 100 habitants

Soit pour le département, environ : 235 000 / 4 = 58 750 points lumineux

Population totale rurale: 140 347 hab (58.4 %) - Population totale urbaine:

100 046 hab (41.6%)

Soit encore environ 15 000 luminaires à remplacer en rural



- Possibilité d'un financement plus important du SIED 70 sur les travaux d'optimisation de l'éclairage public, sous forme d'un appel à projets, similaire à celui pour les dissimulations de réseau, pour maitriser et lisser les dépenses en retenant les principes suivants : .
 - Suppression du critère d'âge minimum ;
 - Dossiers d'un maximum de 10 luminaires traités en dehors de cet appel à projets ;
 - Valorisation financière des communes adhérentes au service de maintenance, avec mise en place d'horloges connectées imposée ;
 - Bonification à la sélection lors d'une mutualisation des financements (Fonds vert, DSIL, DETR,);
 - Intégration des horloges au plafond subventionnable ;
 - Augmentation du plafond par luminaire (500€ au lieu de 450€) ;
 - Exclusion du remplacement des lampes à décharge existante par des ampoules leds (fonctionnement).

	Note (100 points + 20						
Critères de séle	ection	Observations	Note (100 points + 20 points maximum de bonification)				
Ages des luminaires remplacés		Suppression du critère d'âge minimum	< 10 ans : 0 point Entre 10 et 20 ans : 10 points > 20 ans : 20 points				
Pourcentage d'économies de consommation envisagée			> 50 % : 10 points > 80 % : 20 points				
Adhésion au service maintenance			20 points				
Coordination avec travaux d'enfouissement		Financement uniquement sur le luminaire	20 points				
Mutualisation des financements		Intervention du SIED 70 maxi 80% après autres financements. Récépissé de la demande à joindre	10 points				
Utilisation de la rétrofit	technique	Enveloppe du luminaire existant conservée. Ampoule led seule non éligible	5 points				
Commune rurale		Au sens de l'électrification Si EPCI, prise en compte du statut de la commune concernée par les travaux	5 points				
Date de demande in	itiale	Bonification pour les dossiers réexaminé	0 point année 1 20 points année 2				



Si, dans un délai d'un an à compter de l'information transmise à la commune, cette dernière n'est pas suivie de travaux, un nouveau dossier sera à déposer. Il lui sera alors appliqué une pénalité de 30 points sur sa note.

Aides à l'investissement :

- Communes où le SIED70 perçoit la TICFE (Catégorie 3 et 4) :
- Participation du SIED 70 à hauteur de **50** % du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire,
- Participation du SIED 70 à hauteur de **20** % du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, hors frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).
- Communes où le SIED70 perçoit la TICFE (Catégorie 3 et 4) avec adhésion au service maintenance EP et l'installation d'horloges astronomiques synchronisées et connectées :
- Participation du SIED 70 à hauteur de **80** % du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire ;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **80** % du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, compris frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel,...).

Communes où le SIED70 ne perçoit pas la TICFE (Catégorie 1) :

Le coût total des travaux subventionnables est plafonné à 100 000€ HT par an

- Participation du SIED 70 à hauteur de 10 % du coût total HT des travaux plafonnés à 500€ HT par luminaire;
- Participation du SIED 70 à hauteur de **10** % du coût total HT des travaux plafonnés à 800€ HT par horloge, hors frais de communication et d'abonnement (carte SIM, forfait, logiciel, ...).

EPCI:

Participation du SIED 70 application faite d'une pondération des taux de participation au prorata de la population des communes de chaque catégorie de l'EPCI.

Recettes envisageables:

- Participation des communes
- Lum'actee FNCCR (Frais internes et horloges connectées)
- Redevances R2 des concessionnaires Terme I
- Certificats d'Economies d'Energie
- Suppression des prestations de relamping et baisse du nombre de pannes
- Augmentation du nombre d'adhésions au service maintenance

- ✓ Taux de réponse des communes estimés à :
 - 80 % avec maintenance (adhésion + 50 %)
 - 60 % hors maintenance en rural et 40 % en urbain, pour les luminaires
 - 20 % hors maintenance en rural et en urbain, pour les horloges
- Environ 10 000 luminaires et 2 000 horloges à remplacer en 3 ans
- 2 825 MWh de consommation annuelle économisées (-67%) et 185 tonnes de CO² évitées



Bilan HT	Dépenses travaux	Communes	Lumacte	R2 - Terme I lissé	CEE	FIMO	0 relamping	baisse pannes	Adhésion	SIED 70 Inv	SIED 70 Fonc
2025	2 483 261,27 €	1 274 872,27 €	125 000,00 €				24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	1 083 389,00 €	90 610,54 €
2026	2 483 261,27 €	1 274 872,27 €	125 000,00 €		112 929,60 €	- €	24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	1 083 389,00 €	203 540,14 €
2027	1 741 661,27 €	1 126 552,27 €		42 540,00 €	112 929,60 €	- €		2 770,54 €	63 000,00 €	615 109,00 €	221 240,14 €
2028	<u></u>			85 080,00 €	69 729,60 €	- €			63 000,00 €	- €	217 809,60 €
2029				127 620,00 €	,				63 000,00 €	- €	190 620,00 €
2030				127 620,00 €	,		24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €	- €	218 230,54 €
2031				127 620,00 €	<u> </u>		24 840,00 €	2 770,54 €	63 000,00 €∕	- €	218 230,54 €
2032				85 080,00 €	<u> </u>			2 770,54 €	63 000,00∕€	- €	150 850,54 €
2033				42 540,00 €	,			- €	63 000,00€	- €	105 540,00 €
TOTAL HT	6 <mark>708 183,80 €</mark>	3 676 296,80 €	250 000,00€	638 100,00 €	295 588,80 €	- €	99 360,00 €	16 623,24 €	567 000,00 €	2 781 887,00 €	1 616 672,04 €

Besoin en Trésorerie

Coût budgétaire

Gain sur le fonctionnement

AVIS DE LA COMMISSION





Fourniture de luminaires, de mâts et d'horloges astronomiques pour l'éclairage public (matériels sans préoccupation esthétique)

L'actuelle procédure retenue par le SIED 70 pour les travaux était un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 2 périodes d'une année.

Cet accord-cadre comportait 4 lots:

- Lot n°1: luminaire fonctionnel

- Lot n°2 : luminaire d'ambiance

- Lot n°3 : mâts et candélabres

- Lot n°4 : horloges astronomiques



L'actuel accord-cadre s'achève le 4 avril 2025, date de fin du 4ème et dernier marché subséquent. Une nouvelle consultation est à prévoir.

Sans marchés subséquents, un nouvel accord à bons de commande pourrait être mis en œuvre en :

- Prévoyant une durée ferme de 3 ans (égal à la durée du programme de rénovation de l'EP) ;
- Attribuant les lots à plusieurs attributaires avec une gestion des bons de commande en « cascade » : le volume des commandes sont attribués selon le classement du mieux disant ;
- Ré-évaluant les montants maxi à la hausse selon les dispositions financières retenues sur l'éclairage public;
- Actualisant les prescriptions techniques des lots n°1, 2 et 4 (luminaires et horloges connectés ou connectables);
- En créant un 5ème lot pour la fourniture de drivers électroniques leds pour la maintenance de l'éclairage public (maitrise des coûts et uniformisation du matériel et des réglages) ;
- Actualisant les prix selon le mois de commande.

Dans ce nouvel accord-cadre, les offres retenues pourront être les offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction de :

Lots 1 et 2 : luminaires fonctionnels et d'ambiance

Critères	Pondération		
• Prix	50%		
Délais de livraison	15%		
• Valeur technique (performances photométriques, assistance technique et SAV,)			
• Performance environnementales (performance énergétique, recyclabilité,)			

Lots 3, 4 et 5 : mâts, horloges et drivers

	Critères	Pondération
•	Prix	50%
•	Délais de livraison	15%
•	Valeur technique (assistance technique et SAV,)	25%
•	Performance environnementales (recyclabilité,)	10%



Questions diverses



Accord cadre n°46 – 4èmes marchés subséquents

Travaux sur le réseau syndical d'électricité, sur les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques

AC 46 – Travaux

La procédure retenue par le SIED 70 en 2022, pour les travaux est un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 4 périodes d'une année.

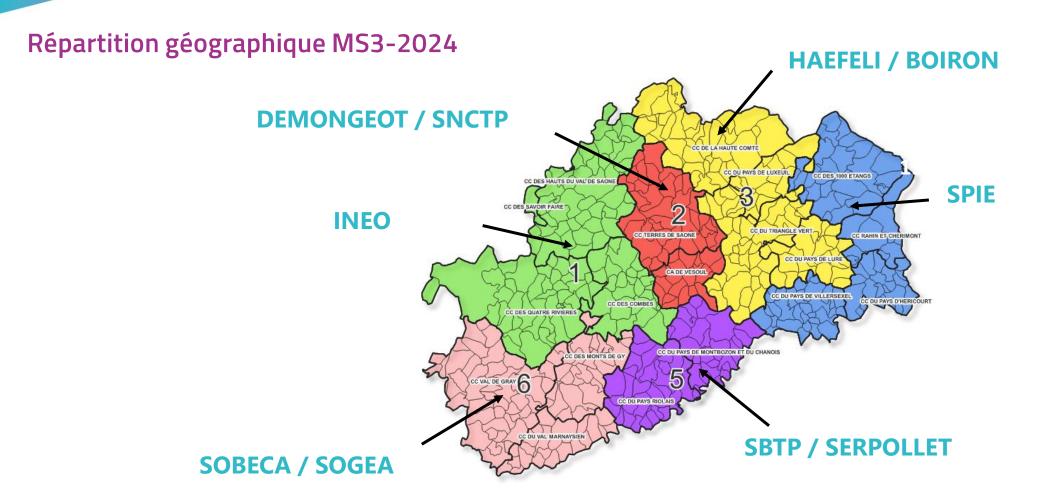
Les 3^{emes} marchés subséquents ont été notifiés le 29 mars 2024.

La consultation des titulaires de l'accord-cadre aura lieu début 2025 pour

l'attribution des 4èmes marchés subséquents.



AC 46 – Travaux





Accord cadre n°52 – 3^{èmes} marchés subséquents

Fourniture des postes de transformation et des transformateurs

Fourniture des postes de transformation

Une convention de groupement, signée le 24 janvier 2024, intègre le SIED 70, le SDED 52, le SYDED 25, le SYDESL 71 et le SICECO 21. Le SIED 70 est coordinateur du groupement d'entités adjutatrices.













Fourniture des postes de transformation

- La procédure retenue en 2023, pour la fourniture est un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 4 périodes d'une année.
- Les 2^{emes} marchés subséquents ont été notifiés le 24 février 2024.
- La consultation des titulaires de l'accord-cadre aura lieu début 2025 pour l'attribution des 3èmes marchés subséquents.

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône





E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr



